

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 73 (2011)

Artikel: Le partage des biens de l'avoyer Koenig
Autor: Steinauer, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROIS DOCUMENTS DES ANNÉES 1670 FONT SURFACE AUX AEF

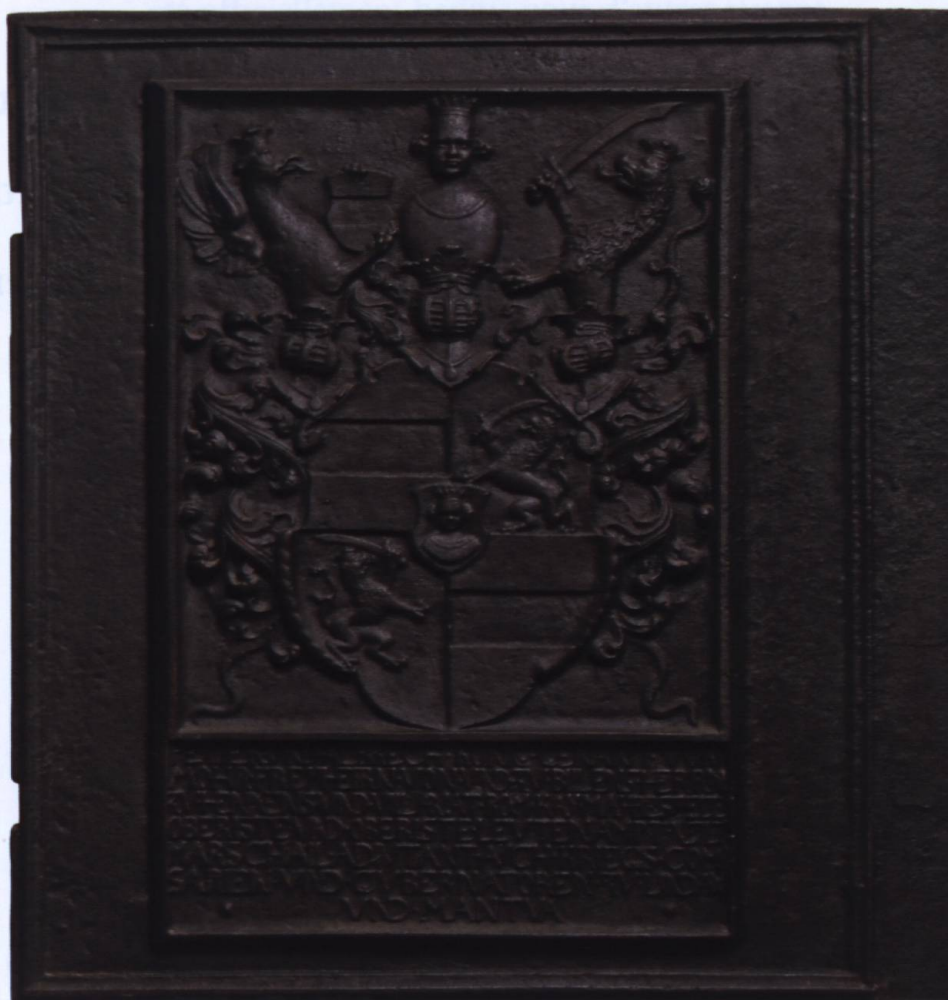
LE PARTAGE DES BIENS DE L'AVOYER KOENIG

Patricien fier de son titre, de ses armes et de son nom, le colonel baron François-Pierre Koenig dit de Mohr, seul survivant de sa fratrie, n'avait qu'un fils. Quand cet héritier se fit capucin, la succession déjà embrouillée de l'avoyer Koenig se compliqua encore.

PAR JEAN STEINAUER

Co-auteur en 2006 d'une biographie de François-Pierre Koenig (1594-1647), le rédacteur des *Annales fribourgeoises* y a traité, en particulier, de son testament et de sa succession.

Fondeur inconnu, plaque
de cheminée aux armes
Koenig, entre 1628 et
1637. Fonte, 103 x 96 cm;
MAHF inv. 7230.
Photo Primula Bosshard



Triant une masse de documents laissés par l'érudit abbé Fridolin Brülhart* (†1939), chapelain de Saint-Aubin, l'archiviste cantonal adjoint Leonardo Broillet nous a signalé trois pièces relatives à la succession de François-Pierre Koenig, dit de Mohr, colonel et baron du Saint-Empire, avoyer de Fribourg en 1645/47. L'éternel retour est-il le propre des héros de roman? Le très aventureux chef de guerre et homme politique a été tiré de l'oubli en 2006 par la restauration de son portrait (équestre! et grandeur nature, s'il vous plaît) au Musée d'art et d'histoire¹, une exposition² et plusieurs publications.³ Il ne cesse, depuis lors, d'adresser des clins d'œil aux historiens. L'an dernier, un chercheur allemand commentait ici-même l'auto-promotion à laquelle se livra Koenig à Francfort, pendant la guerre de Trente ans, avec la complicité des éditeurs Johann Theobald et Gottfried Schoenwetter, de l'historiographe-propagandiste Michael Caspar Lundorp et d'un graveur, probablement Sebastian Furck.⁴ Le dossier s'épaissit encore et la transmission des biens de l'avoyer s'éclaircit quelque peu grâce aux documents tirés du fonds Brülhart, qui paraissent provenir de la famille patricienne Fivaz. Leur cote définitive aux AEF n'a pas encore été fixée. D'une lecture assez malaisée, ces papiers portent les titres et dates qui suivent:

- «Partage entre les enfants du feu Mon[sieu]r l'Advoÿer König p.», 24 janvier 1670;
- «Coppie du testament du pere Leopold de König de more au nom de l'adorable sainte trinite pere fils et saint esprit», 21 février 1671;
- «Traité entre les Dames filles de feu Monsieur [le] Burger König p.», 23 février 1674.

Nous donnons en annexe la transcription du premier document, réalisée par Juliana Almeida Brandão. Mais il faut le mettre, d'abord, en situation.

HÉRITIERS ET CRÉANCIERS

François-Pierre Koenig mourut d'une maladie non déterminée le 11 décembre 1647, à l'âge de 53 ans, dans la fastueuse résidence de la ville de Fribourg (l'hôtel Ratzé) achetée, vingt ans plus tôt, de concert avec son *alter ego* Albert-Nicolas Koenig.⁵ Il avait rédigé son testament⁶ le 23 décembre 1637, probablement sous le coup de la mort inopinée – pour cause de maladie, aussi – de ce demi-frère, issu d'un second mariage du père et plus jeune de six ans. Albert-Nicolas n'avait pas d'enfant. Un autre

* Maurice de Weck, préfet de la Broye de 1899 à 1907, en esquisse un portrait dans ses *Souvenirs inédits*: «M. Brülhart, curé de Font, était très original. Il ne voulait pas donner la communion à ses paroissiens après six heures du matin. Il était en contestation avec son Conseil paroissial à propos de la révision des titres de la paroisse. Il refusait de remettre les clés du coffre-fort pour faire cette révision. Il se décida à les remettre lorsque je me présentai chez lui et que je lui en donnai l'ordre. M. Brülhart s'occupait aussi de l'histoire d'Estavayer et du district de la Broye. Il a écrit plusieurs ouvrages sur ces questions, mais ils sont très arides à lire. (...) Il fut nommé plus tard chapelain de Saint-Aubin, où il se trouve encore.»

¹ Par Samuel Hofmann, 1631; huile sur toile, 272 x 299 cm, MAHF 3994. Voir la Fiche du MAHF 2003-4.

² «Koenig! la guerre, la gloire, la foi», au MAHF du 29.09.2006 au 28.01.2007.

³ Bitterli (éd.) 2006; Villiger, Steinauer et Bitterli, 2006.

⁴ Andreas Pechtl, «Un portrait gravé de François-Pierre Koenig», *Annales fribourgeoises* 72 (2010), pp. 43-48.

⁵ Acte du 07. 11.1628. AEF, Affaires de la Ville A n° 474.

⁶ Bitterli (éd.) 2006, n° 569, pp. 478-474.



deuxième-frère, le benjamin Antoine, mort avant d'avoir atteint la trentaine, laissait une fille. La demi-sœur, Elisabeth, mariée en secondes nocces à un Reynold, avait d'un premier lit un fils Philipona. L'avenir du nom et du lignage reposait donc sur le seul François-Pierre et sa descendance.

Celle-ci n'est pas simple non plus. A une époque où l'on mourait jeune, les hommes à la guerre et les femmes en couches bien souvent (ce fut le cas pour la mère de l'avoyer, Anna Bendicht), les mariages multiples étaient habituels dans les deux sexes. François-Pierre épousa en premières nocces, en 1615, une bourgeoise aisée nommée Marie Chassot, veuve du banneret Pierre Wild; il en eut une fille, Ursule-Colombe, qui entra chez les Dominicaines d'Estavayer à l'âge de 17 ans. Marie Chassot de son côté était déjà pourvue d'une fille, Anna, qui épousa un certain Daniel Daguet, associé aux affaires financières de Koenig qui le traita comme un gendre. En secondes nocces, François-Pierre épousa sa fausse cousine Anne-Marie de Boccard, dite Marion, dont il eut trois enfants. Les deux filles épousèrent des patriciens: Anne-Elisabeth un Fivaz, Marie-Catherine dite Francisca un Buman. On compte pour rien les enfants illégitimes que le colonel sema en Allemagne et au pays, dont les mères putatives apparaissent

fugitivement dans les archives à la faveur d'un legs ou d'une réclamation. A la mort de l'avoyer, le fils légitime, François-Pierre junior, se retrouva donc, à son tour, seul porteur de l'avenir du lignage.

En 1665, on le voit renouveler son droit de bourgeoisie à Fribourg sur la maison familiale en ville, l'hôtel Ratzé où réside sa mère. Cinq ans plus tard, il conclut avec ses deux sœurs un partage définitif des biens

paternels. Mais une année après, il entre en religion chez les Capucins sous le nom de frère Léopold. Mourant au monde comme il sied à un moine mendiant, il fait alors son testament, renonçant en bloc à ses biens terrestres – et tout le partage est à recommencer.

A ce moment-là, notons-le en passant, les embrouilles liées à la succession de feu l'avoyer ne sont pas toutes éclaircies, loin s'en faut. Malgré les efforts déployés par les liquidateurs sous l'autorité du Conseil de Fribourg, tous les créanciers de Koenig n'ont pas été entièrement dédommages, mais tous ses débiteurs n'ont pas réglé leur dû. En particulier, de nouveaux éléments continuent d'apparaître du côté de Salins, Dole et Besançon; car le colonel baron avait investi dans les salines de Franche-Comté en compagnie de patriciens fribourgeois peu ou prou de sa parenté, Martin de Boccard ou Daniel Daguet, mais aussi de notables «bourguignons».

Ô MAISONS, Ô CHÂTEAUX...

Le cadre ainsi posé, reste à voir ce que disent les papiers Fivaz/Brülhart échelonnés entre 1670 et 1674. Nous nous limiterons à deux sortes d'objets, parce qu'ils fondent, matériellement ou symboliquement, le statut patricien des héritiers Koenig.

L'hôtel Ratzé, bien sûr, vient en première ligne. Il a garanti le droit de bourgeoisie du lignage. Sitôt connue la mort de François-Pierre, cette demeure Renaissance unique à Fribourg par l'élégance et le prestige avait suscité les convoitises. «La maison de König est en vente à vil prix... Il faut venir et prendre possession de tout cela», mande au colonel de Praroman, qui est à Paris, le conseiller de Diesbach.⁷ C'est prématuré. La maison reste aux mains de la famille, et le partage définitif de 1670 en confirme l'attribution à François-Pierre junior (voir ci-dessous): elle est décrite comme «la maison de la porte de Morat» comprenant deux jardins et un potager, des écuries, une basse-cour. Il faut donc l'imaginer dans une ambiance encore semi-campagnarde, bien éloignée de celle que lui confère aujourd'hui son emploi muséal. Quand le propriétaire deviendra frère Léopold, capucin, il transmettra l'hôtel à sa sœur Catherine, en assurant la jouissance à la veuve de l'avoyer et en fixant diverses conditions restrictives à une vente éventuelle.

Des objets mobiliers à haute valeur symbolique, retenons ceux que le nouveau capucin lègue – avec un habit et une obligation contre un débiteur nommé Schneuwly – à «[son] cher nepveu et filieul françois

Page précédente:
peintre inconnu, Portrait
du P. Léopold Koenig,
capucin, 1708. Huile sur
toile, 186 x 98 cm; MAHF
inv. 4010. Photo Primula
Bosshard

⁷ Lettre du 13 décembre 1647; AEF, fonds de Praroman, enveloppe 1647. Cité in Villiger, Steinauer et Bitterli, 2006, p. 247; regeste in Bitterli (éd.) 2006, n° 674, p. 563.

pierre fivaz, fils de [son] tres honore beaufriere Sr rudolf fivaz ballif de gruiere et de [sa] bien honore soeur anne elisabeth de König dit de more». Il s'agit de ses armes à feu et de son épée, ainsi que de la bague armoriée servant à cacheter ses documents. Frère Léopold renonce à tout, pour ce qui le concerne, mais ne se résigne pas à voir disparaître les armes familiales, au double sens du terme: héraldique et militaire. Le jugement qu'il a porté sur la vanité du monde au nom de la religion n'a semble-t-il pas de portée générale, du moins il ne saurait s'étendre à ses proches. Nous discernons là, peut-être, un fait de mentalité offrant un intérêt plus large que la simple curiosité pour l'héritage Koenig.

J. S.

Bibliographie

Daniel BITTERLI (éd.), *QUELLEN. Franz Peter König, ein Schweizer im Dreissigjährigen Krieg*, Fribourg 2006 (ASHCF nouvelle série, vol. 1)

Verena VILLIGER, Jean STEINAUER, Daniel BITTERLI, *Les chevauchées du colonel Koenig. Un aventurier dans l'Europe en guerre, 1594-1647*, Baden 2006

DOCUMENT

Partage

Entre les Enfants du feu

Mon[sieu]r l'Advoÿer König p.

Le 24 janv. 1670 //

Nous soussign(é)s, Certifiions en vertu des presentes que nous avons de nostre pure, Franche, et libre volonté fait; conclut, et arrêté, comme en vertu des presentes. Nous concluons, faisons, et arrestons irrevocablement, et perpetuellement les partages des effects paternels de la facon et teneur suivante. Premièrement à moÿ Francois Pierre de König dict de More est escheue en partage la maison de la porte de morat avec ses deux jardins, jordil, escueries, et basse court, et toutes auttres ses appartenances, aussi les tapisseries, garnitures des licts, tapis des tables et bouffets, sieges garni et non garni, et touts aultres meubles de bois que sÿ trouvent presentement et uss pour le prix entre nous convenu de 2000 [livres]

Une obligation contre Mr de Diesbach
prenand de principal 352 [livres]
censes iusqu'au 24 janvier 1670 7 [livres]
Contre Hans Schneuwlin une lettre de
subastation de 675 [livres]
censes iusqu'au dict jour 22 [livres]
somme 3055 [livres]

Et d'aultant que lad[ite] maison avec les appartenances et meubles luÿ at esté cedez à un bas prix, ioinet aussi sa depence faicte aux paÿs estrangers, sa prerogativc, soit seul pouvait pretendre sur les effects paternels ÿ est comprise. //

A moÿ Anne Elisabeth de König femme de W.
le vice secretaire [...] par le vouloir, et consentement
sa mere marrÿ sont parvenues les obligattions scuivantes
pour la dotte, qui m'a esté promise en traicté de
mariage, de la somme de deux mille escus, et dont
par compte faict aujourdhuÿ, aÿant rabbatu ce que
mon marrÿ à resceu la dessus se trouve encore 1717.

A scavoir une lettre de rente contre les
hoirs de feu claude sotta de 900 [livres]
censes iusqu'au 24 janvier 1670 30 [livres]
Contre les hoirs de Hans et christa
Rouffioudt 300 [livres]
censes iusqu'au dict iours 18 [livres] 3 [sous]
Caspar Mauron 16 [livres]
Censes iusqu'au dict jour 2 [livres] 21 [sous]
[?]. f[...] Ludwig Kolÿ, sa mer(e) et fiances 80 [Kronen]
Censes iusqu'au dict jour 2 [Kronen] 6 b[a]z
Contre [?] 157 [livres]
Censes eschues comme dessus 14 [livres] 5 [sous]
[?] Hanss et christa Rouffioudt 43 [livres]
censes comme dessus 5 [livrs] 21 [sous]
contre sieur Huguo stulz 100 [livres]
cences comme dessus 47 [livres] 1/2
ne se trouve, que 37 [livres] 1/2 de censes
somme 1717 [Kronen] //

Et finalement à Moÿ Marie Chaterine de König
pour ma part et portion ce que s'ensuit.
Premierement la Montaigne indivise avec
Mr le Landtobers(ter) Reinoldt en guise de
Mr Beat Jaque Pÿthon. A scavoir pour
le prix de [...] [livres]
Une obligation contre Hans et christa
Zbinden de 50 [livres]
Avec les censes iusqu'au 24 janvier 1670
contre [?] 56 [livres]

censes iusqu'au dict jour 20 [livres]
 à paÿer ensemble apres la mort
 Une lettre de subastation contre Meistre
 Niclaus sturm 120 [livres]
 censes iusqu'au dict iour 18 [livres]
 plus contre le mesme une autre lettre
 de subastation remise par Hans frÿo censes
 et principal iusqu'au 22 Apvril 1667. 84 [livres]
 Censes du depuis iusqu'au 22 jan: 1670 11 [livres]
 plus une autre lettre de subastation
 contre Henrich frÿo de 140 [livres]
 et finalement contre Francois Piccand
 une obligation de 64 [livres]
 censes iusqu'au dict iour 3 [livres]
 contre [?] 100 [couronnes]
 somme 2066 [couronnes] //

Et par ainsi nous declarons avoir ainsi ascheve nos
 partages, que nous promettons de tenir, et observer
 inviolablement, sous l'obligation de tous, et un chacun
 nos biens. Et de nous porter l'un l'autre des biens
 immeubles et des obligations, qui ne se trouveront estre
 bien deües maintenance perpetuelle, et pour les autres
 obligations celle de six ans à commencer depuis la date
 des presentes.

Et encore qu'il a plu a leurs Excellences du Grand Conseil
 de nous recompenser de la somme de 2000 [livres] pour la peine
 soins et frais, que feu Mr nostre pere de heureuse memoire
 at supporté, par le voiage qu'il at faict à Bruxelles pour
 la reintroduction du sel ordinaire de Bourgogne. A quoÿ
 aÿant Mr le vice secretaire Fivaz emploïe grande diligence
 et decouvert la dite recompense avoir esté promise aud[it]
 seigneur Advoÿer. Soit avec [?], depuis que les 2000 [livres]
 ont esté promis au Mariage à sa femme dont il
 luÿ assurait sa part, neantmoins pour preuve du
 Respect qu'il porte à Madame sa Belle mere, de mesme

qu'a son Beaufrere, et Bellesoeur, il a volontairement
consenti avec sa femme, que cette recompense demeura entre
les mains de sa dicte Belle mere, moyennant vingt escus
qu'elle livrera annuellement aud[it] vice secretaire, soit à ses
enfants, à commencer depuis la date des presentes, et l'assister
de quelques meubles pour la mise en possession de son Balliage
de Gruyere à sa discretion, les quels vingt escus la mere
s'obligat de payer annuellement iusq'apres son deces, et les dicts
meubles seront compté à Mr Fivaz en partage apres
le deces de nostre tres honoree mere. Les effets de la
quelle seront partagé esgalement entre les enfants qui
la survivront sans proroger les uns plus que les
autres. Faict à Fribourg. le 24 fevrier 1670.
Anne Marie de Boccardt. Rudolphine
mere Catirine de Kinig
de König dict de More.

(Transcription : J. A. B.)

Diplôme de baron
(Freiherr) donné à
François-Pierre Koenig
par Ferdinand II, avec
sceau impérial, 1631.
Parchemin 59 x 54 cm,
cire; MAHF 4175.
Photo Primula Bosshard

